NUMERO 12

DECEMBRE 1990.

FOREST

11 novembre 1990 :
1er repas des AINES

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Comme chaque année à la même époque, depuis maintenant presque huit ans, nous vous présentons notre BILAN.

Aux yeux de certains, cette revue paraîtra peut-être austère. La vocation d'un BULLETIN MUNICIPAL n'est pas de distraire, mais d'informer. Pour la distraction, il existe des revues spécialisées...

Dans ce numéro 12, vous trouverez les délibérations succintes prises par le CONSEIL MUNICIPAL.

Vous verrez qu'une décision se prend rarement au cours d'une seule réunion.

Vous découvrirez que les réalisations ont été particulièrement importantes cette année et cela avec le maintien des taux des quatre taxes : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle.

De même aucun emprunt n'a été réalisé.

Ces travaux ont été possibles grâce à la reprise partielle de l'excédent des années antérieures et à plusieurs subventions ou participations extérieures :

- subvention de 50 000 Frs du Conseil Général pour la réalisation du terrain de sports.

- participation de 15 000 Frs des HLM pour les travaux de bordurage.

- participation de plus de 100 000 Frs d' EDF pour le déplacement de la ligne à haute tension au dessus du terrain.

Certes avec un emprunt et une augmentation des taxes communales, les réalisations auraient certainement été plus importantes. La majorité du Conseil et moi-même ne l'avons pas souhaité.

Chaque année, nous demandons une nouvelle tranche d'assainissement. Quand le S.I.A.N. l'accordera, il faudra obligatoirement emprunter.

Nous ne pouvons hypothéquer l'avenir.

Vous nous avez réélus en mars 1989 pour travailler dans ce sens.

Nous tenons les promesses que nous avons faites.

Je souhaite une Bonne Année 1991 et une Excellente Santé à chacune et à chacun d'entre vous.

Le MAIRE

Maurice SANIEZ

EVOLUTION DE LA POPULATION
AUX DIVERS RECENSEMENTS
DEPUIS 1801

xx xx xx

ANNEE	POPULATION TOTALE	ANNEE	POPULATION TOTALE
1801	857	1891	1430
1806	910	1896	1322
1821	1233	1901	1267
1826	1337	1906	1224
1831	1365	1911	1095
1836	1456	1921	943
1841	1590	1926	888
1846	1634	1931	836
1851	1673	1936	753
1856	1770	1946	677
1861	1765	1954	626
1866	1793	1962	640
1872	1649	1968	600
1876	1631	1975	578
1881	1572	1982	511
1886	1501	1990	522

DATES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

POUR L' ANNEE 1991.

LUNDI 7, 21 JANVIER 91.
LUNDI 4, 18 FEVRIER 91.
LUNDI 4, 18 MARS 91.
LUNDI 1, 8, 15, 22, 29 AVRIL 91
LUNDI 6, 13, 20, 27 MAI 91.
LUNDI 3, 10, 17, 24 JUIN 91.
LUNDI 1, 8, 15, 22, 29 JUILLET 91.
LUNDI 5, 12, 14, 26 AOUT 91
LUNDI 2, 9, 16, 23, 30 SEPTEMBRE 91.
LUNDI 14, 28 OCTOBRE 91.
LUNDI 11, 25 NOVEMBRE 91.
LUNDI 9, 23 DECEMBRE 91.

En ce qui concerne les journées du 1er avril et du 11 novembre, vous serez informé, en temps utile, des dates de rattrapage.

date de ramassage des objets lourds et encombrants

Mercredi 12 juin 1991

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 22 décembre 1989

14 présents.

Etait absent et excusé : BUQUET M.

1. **CREATION de 400 mètres de FOSSES au CHEMIN de LANDRECIES :**

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Subdivision de l'Equipement de LE QUESNOY, le Conseil décide à l'unanimité :

- de créer 400 m de fossés en face de l'étang nouvellement créé (à gauche en partant vers BOUSIES).
- de demander aux propriétaires et agriculteurs des champs riverains de faire l'acquisition de tuyaux pour permettre l'accès à leurs champs.

La commune accepte de prendre à sa charge le transport, la pose des drains et l'aménagement des accès.

- de confier le curage des fossés, le dérasement des accotements à l'entreprise LEMEITER de BEAUDIGNIES aux conditions suivantes :

. curage de fossés avec évacuation 400 ml à 18,00 Frs	7.200 Frs
. dérasement d'accotements 150 ml x 2 à 10 Frs	3.000 Frs
	10.200 Frs H.T

Soit 12.100 Frs TTC

- de confier la surveillance des travaux à la D.D.E. de LE QUESNOY.

2. **AMENAGEMENT du TERRAIN de SPORTS :**

Le terrain sera disposé perpendiculairement à la rue de Richemont.
Le Conseil accepte le projet réalisé par la Direction Départementale de l'Equipement de LE QUESNOY.
Le Conseil demande l'aide proposée par la Dotation d'Equipement des communes qui s'élève pour FOREST à 33% du montant hors taxes.
Le Conseil sollicite également l'aide attribuée par le Fonds d'Equipement des Communes rurales proposée par le Conseil Général.

3. **DEMANDES de SUBVENTIONS :**

Après délibération, le Conseil accorde les deux subventions suivantes :

- 400 Frs à l'association d'Aide aux mères de Famille et aux personnes âgées de l'Arrondissement d'AVESNES.
- 200 Frs à l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire de la Circonscription de LE CATEAU.

4. **INDEMNITE de MR le PERCEPTEUR :**

Après délibération, le Conseil Municipal fixe à 75% du montant maximum, l'indemnité de Conseil qui sera attribuée à Monsieur Michel BOT, Receveur Municipal de la Commune et percepteur à LANDRECIES.

Indemnité maximale pour 1989 : 1 645 Frs
Indemnité due au titre de l'année 1989 :
1 645 x 0,75 = 1 233,75 Frs.

5. **DEMANDE de RACCORDEMENT de la COMMUNE au GAZ NATUREL :**

Une nouvelle demande est faite.

6. **CHEMINS COMMUNAUX en LIMITATION de TONNAGE :**

Le Conseil demande aux utilisateurs occasionnels qui feront une demande exceptionnelle pour emprunter ces chemins en dépassement de tonnage, de prendre toutes les précautions pour éviter de détériorer les chemins communaux (limités à 3,5 tonnes).

7. **EMBAUCHE d'un 2e JEUNE T.U.C. :**

La convention actuelle prévoit l'embauche de 2 T.U.C.
Actuellement, un seul jeune est employé : D. MONIER . La demande faite au Conseil est acceptée et Mr Daniel MOREAU (fils) sera embauché.

LES IMPOTS LOCAUX

1er CONSEIL de Mr SANIEZ — CONSEIL ACTUEL

TAUX	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Taxe d'habitation	7,35	8,07	8,77	8,77	9,20	9,20	9,40	9,40	9,40	9,40
Taxe professionnelle	8,55	9,39	10,20	9,90	9,90	9,90	10,11	10,11	10,11	10,11
Foncier bâti	8,04	8,83	9,59	9,59	9,78	9,78	9,99	9,99	9,99	9,99
Foncier non bâti	32,70	35,91	39,03	39,03	39,81	39,81	40,68	40,68	40,68	40,68
	+ 9,82 %		+ 8,7%	+ 0%	+ 2%	+ 0+	+ 2,2%	+ 0%	+ 0%	+ 0%

Les impôts locaux dépendent à la fois :

. des bases d'imposition fournies par les services de l'ETAT.
. des taux fixés par le CONSEIL GENERAL et le CONSEIL REGIONAL.
. du taux fixé par la COMMUNE (le même depuis 1987).

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Mercredi 21 Février 1990.

12 présents.

Etaient absents et excusés : KLUR D.(qui a donné un pouvoir écrit à FONTAINE D.) AZAMBRE M. - RAVERDY R. -

1. **TERRAIN NOUVELLEMENT ACQUIS :**

Mr BLOTTIAUX exige qu'il soit précisé : " *qu'il n'est pas contre les jeunes, mais qu'il était contre l'implantation d'un terrain de Football dans les conditions présentées. Il est favorable à l'acquisition du terrain mais en l'utilisant de meilleure manière : création d'une ZONE ARTISANALE*".

2. **GAZ NATUREL :**

Suite à la demande du Conseil, "Gaz de France" effectuera un sondage auprès de la population au sujet de la rentabilité de l'opération.

3. **PRET des TABLES et des CHAISES de la SALLE des FETES :**

Le prêt ne se fera qu'aux seuls habitants de la Commune après dépôt d'un chèque.caution de 300 Frs et aux conditions suivantes :

location d'1 chaise pour 1 week-end : 5 Frs.
" " table " " " :25 Frs.

4. **SERVICE DE L'EAU :**

A huis clos, le Conseil a délibéré sur la consommation en eau d'une famille.
Puis il a accepté l'augmentation du prix de l'eau proposée par le Syndicat (1,83 Frs le m3 hors taxes) ; une réparation importante sur le réseau de CROIX a motivé ce choix (32.000 Frs).

5. **TAILLE des HAIES :**

Les haies non coupées gênent la circulation et l'entretien de la voirie. Mr Didier FONTAINE, responsable, essaiera de regrouper les demandes et fera intervenir un entrepreneur. La dépense sera répartie en fonction du temps passé.

6. **INHUMATIONS :**

Aucune concession ne sera accordée aux personnes n'ayant jamais habité la commune.

7. **TAXES D'HABITATION :**

De nombreux contribuables s'insurgent contre le dégrèvement total de certains administrés. Ce dégrèvement, effectué par les services fiscaux (loi nationale), ne pénalise pas la commune. Les 2 conditions pour bénéficier de cette exonération sont inscrites au verso de l'avis : d'abord être non imposable sur le revenu puis être âgé de plus de 60 ans, ou titulaire d'une pension d'invalidité ou veuf ou veuve.

8. **TAXE D'ASSAINISSEMENT :**

Elle est due par les raccordés ou les raccordables à l'assainissement. Le SIAN ne peut pas raccorder toutes les rues de tous les villages du NORD la même année. Il faut rappeler que ce service prend à sa charge 80% des travaux. C'est un peu le principe de la Sécurité Sociale : on paie, même si on n'est pas malade.

9. **VOYAGE du CLUB des AINES :**

Il aura lieu à CHANTILLY, certainement le 1er juillet.

10. **RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :**

Actuellement, le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mois et 2 fois par mois en été.
Il semble que le dépôt, la conservation des ordures ménagères posent de nombreux problèmes : odeurs, rats, place, ...

4 propositions sont mises aux voix :

1e proposition : maintien du système actuel : zéro voix.
2e proposition : 1 passage tous les 15 jours : une voix.
3e proposition : 1 passage toutes les semaines : une voix.
4e proposition : 1 passage tous les 15 jours durant 6 mois.
1 passage toutes les semaines durant 6 mois.
1 passage annuel d'encombrants.
} onze voix

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide donc de modifier la fréquence des passages des ordures ménagères dans les conditions suivantes :

. 1 passage tous les 15 jours durant les 6 mois d'hiver,
. 1 passage toutes les semaines durant les 6 mois d'été,
. 1 passage annuel d'encombrants.

Le Conseil confie ce service à la société S.E.R.T.I.R.U. qui a fait la meilleure remise de prix.
Coût annuel H.T : 3 482,30 - 5% = 3 308,18
3 308,18 x 12 =39 698,22
Coût annuel T.T.C. 39 698,22 x 1,186 = 47 082 Francs.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 30 Mars 1990

15 présents .

1. **REGLEMENTATION sur les CHEMINS COMMUNAUX :**

A l'unanimité, le Conseil décide de limiter la vitesse à 50km/h et le tonnage à 3,5 T (sauf véhicules agricoles) sur les chemins communaux de LANDRECIES, de RICHEMONT et rue de VALENCIENNES.

2. **TRAVAUX de VOIRIE : CHEMIN de LANDRECIES :**

400 mètres de fossés ont été créés ; une traversée de chaussée a été réalisée. Ces travaux qui se montent à 15.000 Frs environ permettront aux eaux chargées d'engrais ou de produits chimiques de ne pas polluer l'étang du Trappeur, nouvellement implanté.

3. **TRAVAUX à L'ECOLE :**

- La classe des grands sera repeinte en août.
- La cour de récréation de l'école maternelle sera refaite l'an prochain

4. **ABRI-BUS :**

L'abri actuel sera remis en état.
L'arrêté interdisant l'affichage sera pris.

5. **BORDURAGE en FACE des BATIMENTS COMMUNAUX :**

Pour faciliter l'écoulement des eaux, en face des bâtiments communaux, des bordures seront posées. Un devis sera demandé à la D.D.E.

6. **REPARATION de la TOUR :**

Suite à l'intervention d'un conseiller qui s'inquiète du sort de l'ancienne tour, Monsieur le Maire répond que *la Commune ne peut actuellement engager d'importantes sommes dans la restauration de ce bâtiment; des priorités sont à établir et des travaux plus urgents méritent d'être réalisés auparavant (assainissement - cour d'école- bordurage - réfection des chemins communaux ...). Cependant, un groupe de bénévoles bien encadré pourrait entreprendre la restauration de cette tour.*

7. **ENLEVEMENT des MATERIAUX de DEMOLITION et des DECHETS VEGETAUX :**

Cet enlèvement a quelquefois été effectué par le Garde avec le matériel communal. Devant le nombre croissant des demandes, ce travail ne se fera plus dans ces conditions.
Les administrés devront faire appel à un agriculteur intéressé par ces matériaux ou louer pour quelques jours une benne à ordures. De plus, la fréquence des passages des collectes des déchets ménagers vient d'être modifiée (une fois par semaine en été et un ramassage d'encombrants en juin). Il ne doit y avoir aucune exception à cette règle. Le Conseil demande à Mr LACOMBLEZ d'en informer les futurs demandeurs.

8. **CHAUFFAGE MAIRIE :**

Denis DUBOIS et Didier KLUR verront d'autres entrepreneurs pour étudier les différentes possibilités de chauffage.

9. **PLANTATIONS DANS LE VILLAGE :**

Denis DUBOIS, Jean-Michel WANECQUE et René LEGRAND feront le tour du village et indiqueront les endroits susceptibles d'accueillir de nouvelles plantations. L'achat des bacs à fleurs reste en suspens.

10. **VOTE des TAUX des 4 TAXES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil le maintien du taux des 4 taxes communales.
Après délibération, le Conseil par 13 voix décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes communales ; deux conseillers se prononcent pour une augmentataion.

Taxe d'habitation : 9,4
Foncier bâti : 9,99
Foncier non bâti ; 40,68
Taxe professionnelle : 10,11

Ces taux sont inchangés depuis 1987.

11. **BUDGET PRIMITIF 1990 :**

En fonctionnement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 948.802 F.

En investissement, il est prévu :

dépenses :

. aménagement du terrain	:	40.000 Frs.
. petite tondeuse	:	5.000 Frs.
. gros outillage	:	30.000 Frs.
. chauffage mairie (déjà 30.000 F prévus)	:	+ 10.000 Frs.
. toiture des bâtiments communaux	:	81.864 Frs.
. bordurage	:	30.000 Frs.
. travaux divers	:	13.000 Frs.
. centre aéré (investissement)	:	4.000 Frs.
. plantations	:	5.000 Frs.
TOTAL	:	218.984 Frs.

recettes : excédent de clôture 90 : 156.938 Frs + 61.926 Frs (excédent 89 repris partiellement). Le budget primitif 1990 est voté à l'unanimité des 15 membres présents.

Le budget est ainsi équilibré, sans avoir recours à un emprunt. Des dossiers subventions sont établis pour l'aménagement du terrain, la réfection de la toiture et le bordurage (participation des H.L.M.).

Mr BLOTTIAUX souhaite faire la mise au point suivante :

" *Le vote des taux est une question technique. L'épargne dégagée pour la section de fonctionnement est trop faible (32.182 Frs pour un budget de 948.802 Frs, alors que nous avons une recette exceptionnelle de 10.000 Frs au niveau de la taxe professionnelle). L'autre raison se situe au niveau de la dotation versée par l'Etat qui est minimale : + 1,37%. Cela est dû à la faiblesse de l'effort fiscal*".

LA TAXE D'HABITATION

DÉGRÈVEMENT TOTAL

Pour être dégrevé en 1990 de la totalité de votre taxe d'habitation, vous devez :

1. occuper au 1er janvier 1990 votre habitation principale
– seul
– ou avec votre conjoint
– ou avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou non passibles de cet impôt ou titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (F.N.S.)
– ou avec la "tierce personne" pour les invalides ayant droit à son assistance ;

et

2. être non imposable à l'impôt sur le revenu en 1990 sur vos revenus de 1989
ou
imposable à l'impôt sur le revenu pour un montant inférieur au minimum de recouvrement (400 F) en 1990 avant déduction de l'avoir fiscal ou du crédit d'impôt (1) ;

et

3. remplir l'une des conditions suivantes au 1er janvier 1990 :
– être titulaire de l'allocation du fonds national de solidarité ;
– être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés ;
– être invalide ou infirme sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail quel que soit votre âge ;
– être âgé de plus de 60 ans ;
– être veuf ou veuve quel que soit votre âge.

(1) Cette condition de non imposition n'est pas exigée pour les titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

Le 14 juillet

la Ficelle casse ...

et le garde dévoile la plaque !

Les travaux au terrain

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

MERCREDI 23 MAI 1990.

13 présents.

Etaient absents et excusés : LEDIEU A. - BUQUET M. -

1. **TRAVAUX au TERRAIN de SPORTS :**

- ouverture des plis contenant les offres de prix.

Monsieur Pierre MORTIER, de la D.D.E. de LE QUESNOY, assiste à cette opération.
Quatre entreprises sur six qui ont été contactées, ont remis une offre.
L'entreprise Jean-LEFEBVRE qui a fait la meilleure offre de prix est retenue par le Conseil (unanimité).

Mr le Maire informe le Conseil que le Conseil Général du NORD a accordé une subvention de 50.000 Francs et que la commune récupérera la T.V.A. sur ces travaux.

- A l'unanimité, le Conseil décide :

1. de niveler la partie terrain de sports.
2. de niveler la partie terrain de tennis.
3. d'ensemencer la totalité du terrain.
4. de faire l'acquisition de 2 buts de football avec filets.
5. de faire déplacer la ligne EDF qui traverse le terrain (coût 10.000 Frs TTC)

Ces travaux se feront durant l'été. Il a fallu attendre la décision du Conseil Général qui vient d'être connue ce 22 mai.

2. **BORDURAGE en FACE de la MAIRIE :**

Il sera réalisé depuis la Chaussée Brunehaut.
Le devis se monte à 36.800 Francs H.T. Les H.L.M. de VALENCIENNES accorde une subvention de 15.000 Francs.
La décision est prise à l'unanimité.

3. **CHAUFFAGE de la MAIRIE :**

Par 6 voix (contre 5 pour Mr CINCIRUK et 2 absentions), le Conseil décide de confier ces travaux à l'entreprise COLSON.
Par 7 voix (contre 6), le Conseil choisit le chauffage au fuel plutôt qu'au gaz.
Coût 35.600 Francs H.T.(y compris le tubage de la cheminée).

4. **ACQUISITION d'une TONDEUSE AUTOPORTEE :**

Mr Benoît OBLED (fils) accorde une remise de 10% sur le prix conseillé et remettra en état gratuitement la 2e tondeuse.
Coût : 22.000 Francs H.T.

5. **DEMANDES de SUBVENTIONS :**

Régulièrement, le Conseil est sollicité pour accorder des subventions aux lycées ou collèges qui accueillent des enfants de FOREST.
Dorénavant, une subvention de 150 Francs sera accordée une fois, et une fois seulement, dans la scolarité des adolescents qui sont dans le secondaire.
Cette aide sera attribuée à l'occasion d'un séjour en classe de neige, d'un voyage, ...

Le collège devra en faire la demande à la mairie. Le jeune qui aura obtenu cette subvention pour un séjour en classe de neige ne l'obtiendra plus pour un autre motif.

La décision est prise à l'unanimité.

6. **ADHESION du S.I.R.E.L. au S.I.A.N. pour le COMPTE de la COMMUNE de LE FAVRIL :**

La commune donne son accord.

7. **ACHAT de MATERIEL pour L'ECOLE :**

- A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention exceptionnelle de 4 000 Frs pour l'achat de :
  - matériel de gymnastique (2500 F).
  - tables et chaises (1500 F).
- Pour l'achat de fournitures scolaires, la subvention s'élève à 9 300 Frs, cette année.

8. **ANNIVERSAIRE (S) : GENERAL DE GAULLE :**

- Monsieur le Maire propose que la Commune marque :
  - le 100e anniversaire de la naissance du Général.
  - le 20e anniversaire de sa mort.
  - le 50e anniversaire de l'appel du 18 juin 40.
- A l'unanimité, le Conseil décide de donner le nom du Général à la rue de la Mairie.

9. **ACHAT pour le CENTRE AERE :**

- Mr BLOTTIAUX propose qu'une mini-chaîne stéréo portable soit acquise pour le centre aéré (coût environ 1500 Frs).
- Le Conseil à l'unanimité vote cette dépense.

10. **REPAS DES AINES :**

Le Conseil Municipal de FOREST, à l'unanimité moins une voix, désire s'associer au Comité d'Animation Culturelle pour envisager l'organisation du repas des Aînés.
Seront invitées les personnes nées en 1930 et avant.
Quand l'un des conjoints aura atteint l'âge, l'autre conjoint plus jeune sera invité gratuitement.
Il ne sera pas possible de se faire remplacer.
Les personnes qui le souhaiteront bénéficieront d'un transport.
Les personnes qui ne participeront pas à ce repas gratuit, pour une raison ou pour une autre, n'auront pas droit à un autre avantage ; en effet un colis est déjà distribué à Noël et continuera de l'être.

La distribution de repas à domicile est impossible à envisager.

Enfin, ce repas ne pourra avoir lieu que si le nombre de participants est suffisant. Les bénéficiaires vont être contactés dans la 1e quinzaine du mois de juin.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

LUNDI 9 JULLET 1990.

14 présents.

Absent et excusé : BUQUET M.

1. **RESPONSABILITES DIVERSES :**

Mr le Maire souhaite ardemment que les membres du Conseil qui ont choisi

des responsabilités les exercent pleinement.

2. **DISTRIBUTION des TICKETS de MANEGES GRATUITS** :

Pour éviter les abus, dorénavant, il sera distribué deux tickets de manèges aux enfants de la Commune âgés de 2 à 15 ans.

3. **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** :

Celle-ci va bénéficier d'une subvention de 9 238,70 Frs pour l'achat de livres (achat d'une encyclopédie et de livres divers).

4. **ACHAT de 20 CHAISES** :

8 seront payées par le Comité des fêtes de FONTAINE-au-BOIS (suite à un vol).

5. **ACHAT d'une TONDEUSE** :

Reprise de la faucheuse : 2 600 Frs.

6. **EMBAUCHE d'un CHOMEUR : (Contrat Emploi-Solidarité).**

Mr Jean-Michel BRIATTE est embauché pour 6 mois.

7. **DEGRADATIONS DIVERSES** :

Les auteurs des dégradations remettront en état ou acquitteront la facture.
Décision prise à l'unanimité.

8. **PRESENCE de RATS** :

Les quartiers infestés sont très rares. Les administrés habitant dans ces zônes sont priés de dératiser pour éviter la propagation de ces nuisibles.

9. **TERRAIN COMMUNAL : (Hameau de RICHEMONT).**

Ces quelques ares de terrain communal situés entre les propriétés de Mr RAVERDY et Mr DRUESNE (anciennement Geneviève LEGRAND) sont revendiqués par les deux riverains. Ils sont actuellement occupés par Mr Emile LEGRAND.
Le Conseil unanime demande aux 3 intéressés de s'entendre sur le partage de cette parcelle. Si l'accord se fait, la Commune respectera cet accord qui évitera de futurs litiges entre voisins. Aucun membre du Conseil ne veut servir de médiateur.

10. **BORDURAGE en FACE de la MAIRIE** :

Les H.L.M accordent une subvention de 15.000 Frs.

11. **COMPTE de GESTION de MR le PERCEPTEUR** :

Voté à l'unanimité.

12. **COMPTE ADMINISTRATIF de MR le MAIRE (1989)** :

Voté à l'unanimité.

13. **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990** :

Il est voté à l'unanimité. Il prévoit :

- le nivellement du terrain de foot et l'ensemencement.
- la création d'un parking.
- le nivellement du terrain sur la place (maison jeanne).
- le nivellement de la plate-forme du futur terrain de tennis.
- le nivellement du terrain, derrière l'école.

14. **CREATION du TERRAIN de TENNIS :**

A la demande de D. DUBOIS et sur les conseils techniques de Chr. BLOTTIAUX, il est envisagé de terminer le terrain de tennis cette année.

Si le devis est raisonnable, un emprunt de 50.000 Frs sera effectué. Le Conseil donne son accord à l'unanimité (moins une abstention : Chr. BLOTTIAUX).

Il faut ajouter que ces travaux sont subventionnés à 33% et que la commune récupère la T.V.A.

Mr DUBOIS et quelques bénévoles construiront les clôtures. Mrs BLOTTEAU et MARIN s'occuperont des buts.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 1990

Les 15 membres du Conseil sont présents.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale que Monsieur BASSANELLI projette d'édifier sur son terrain une construction légère. Ce terrain est situé chemin de Landrecies, au lieu-dit "L'ETANG du TRAPPEUR".

Considérant que Monsieur BASSANELLI a aménagé un étang privé à cet endroit, qu'il continue d'embellir les abords de sa propriété et que cette construction est indispensable pour mener à bien l'exploitation de son étang (pêche à la journée), le Conseil Municipal de FOREST, à l'unanimité de ses membres, émet un AVIS TRES FAVORABLE à la demande de Mr BASSANELLI.

Le Conseil Municipal considère que l'intérêt de la Commune justifie cet avis dès lors que cette construction ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à sécurité publique.

De même cette construction n'entrainera pas un surcroit de dépenses publiques.

Enfin ce projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L 110 et aux lois d'aménagement et d'urbanisme mentionnées à l'article L 111 - 1 - 1.

le parcours du cœur

la remise des dictionnaires

le centre aéré

La ducasse

Photographiés sur le trajet du défilé.

La Brocante

des voitures sur toute la traverseé du village...

Le loto - la salle des Fêtes comble... même le couloir.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

VENDREDI 02 NOVEMBRE 1990.

11 présents.

Etaient absents et excusés : BUQUET M. - LEDIEU A. - LEDIEU TH. AZAMBRE M. -

1. **RESULTATS du DERNIER RECENSEMENT :**

522 Habitants (511 au recensement précédent).

2. **TRAVAUX et GROS ACHATS REALISES en 90 :**

La liste est impressionnante malgré le maintien des taux des impôts locaux. De même aucun emprunt n'a été nécessaire (l'emprunt prévu lors d'une réunion précédente n'a pas été réalisé).

3. **ASSOCIATIONS, COMITES DIVERS EXISTANT à CE JOUR DANS LA COMMUNE :**

- 12 Associations.
- Le Comité d'Animation Culturelle comprend 19 membres (11 membres du Conseil et 8 personnes extérieures).

. ont donné leur démission en 90 : HOLLIN M.N pour raisons de santé et BLOTTIAUX Chr. pour raisons professionnelles.

. en 90 : parcours du coeur, défilé, concert, disco, brocante, loto; repas des aînés, jeux du 14 juillet, tombola, ...
don au Club des aînés : 1 000 Frs.
don à l'école : 2 500 Frs (spectacle de Noël).

. il reste en caisse 13.000 Frs (plus la subvention communale).

4. **CLUB de TENNIS :**

16 personnes ont été contactées pour le former.

- ont répondu favorablement : KLUR D.- DUBOIS D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - WANECQUE J.M (conseillers) et LEGRAND Colette - HENNIAUX Delphine - AUGUIN Brigitte - VINCENT Jacques - JOLY Alain - MERCIER Bernard - LARDENOIS Pierre - SANIEZ Alain.
- ont répondu par la négative : MERIAUX A.M - PLUCHARD Cl. - BLOTTIAUX Chr.-

Le maire organisera une 1ère réunion des membres du Comité qui éliront leur bureau.

5. **OCCUPATION du TERRAIN de SPORTS :**

- Qu'il se forme une équipe ou non, les membres du Conseil rappellent que le terrain sera ouvert à **tous les jeunes** (ou moins jeunes) de la commune, sans exception.
- A l'unanimité, le Conseil nomme Mr Maurice MASSON, concierge de l'ensemble sportif.

6. **DIVERS TRAVAUX au TERRAIN :**

- Le terrain sera clôturé entièrement.
- De nouvelles plantations seront effectuées cette année.

- Quelques bancs seront placés.
- Déplacement de la ligne EDF qui surplombe le terrain de tennis et le terrain de sports : participation communale de 10.000 Frs (pour un coût réel des travaux de 100.000 Frs).

7. **VENTE de 16 ARES de TERRAIN COMMUNAL :**

- Lors d'une réunion organisée par Maître DERAY, Mr RAVERDY René et Mr DRUESNE Gaston se sont mis d'accord sur le partage des 16 ares concernés.
- Mr Emile LEGRAND, locataire actuel, et présent à cette réunion accepte de rendre le terrain libre d'occupation.
- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, décide :

1. De vendre les 16 ares de terrain (parcelle A 639 P, située chemin de Richemont à FOREST) en deux lots distincts :
   a. le 1er lot à Mr RAVERDY René.
   b. le 2e lot à Mr et Mme DRUESNE-ROY.
2. De fixer à 20.000 Frs (vingt mille francs) le prix de vente à l'hectare.
3. De faire supporter aux deux acquéreurs les divers frais concernant cette vente (géomètre, notaire,...).

8. **REFECTION de la COUR de L'ECOLE MATERNELLE :**

- Mr le Maire lit le devis établi par la D.D.E.

réfection de la cour :	116.250	Frs
assainissement (côté de l'abr.):	20.800	Frs
	137.050	Frs
T.V.A:	25.491	Frs
	162.541	Frs
études et surveillance (DDE)	9.458	Frs
	171.999	Frs

Soit 172.000 Frs.

- Le conseil décide la réfection de cette cour d'école en 1991, mais n'accepte pas l'assainissement qui existe déjà.
- Le conseil décide de faire l'appel d'offres par l'intermédiaire de la D.D.E.
- Le conseil décide de demander une subvention à l'Etat et au Conseil Général (33% du montant H.T et récupération de la TVA).
- Mr BLOTTIAUX précise : " *la cour aurait dû être refaite depuis 6 ans, le coût aurait été moins important ...* "

Plusieurs membres du Conseil répondent que, depuis 6 ans, les travaux réalisés à l'école ont été très importants et qu'il a fallu choisir un ordre de priorité, et faire passer la sécurité des écoliers avant tout (chute d'ardoises dans les cours d'écoles).

Gros travaux réalisés à l'école depuis 6 ans :

- réfection complète de la cour de l'école primaire.
- réfection de la toiture de l'école primaire (côté cour).
- construction d'un bloc sanitaire et suppression des anciennes toilettes vétustes.
- aménagement d'un nouveau dortoir (installation du chauffage, travaux divers, achat de lits, ...).
- réfection complète de la toiture de l'école maternelle (côté rue et côté cour).
- réfection de la toiture de l'école primaire (côté rue).

9. **ILLUMINATIONS à NOEL :**

- Le Comité d'Animation Culturelle prend à sa charge l'achat d'une guirlande à l'entrée de la rue du Moulin (et l'installation de la prise de courant).
- Le Conseil prend à sa charge la mise en valeur des petits personnages sur la place.

10. **COLIS des AINES :**

Samedi 22 décembre.

11. **CONTRAT EMPLOI-SOLIDARITE :**

Mr Patrick LEFEBVRE est embauché pour 9 mois à partir du 1er novembre 1990.

12. **REMERCIEMENTS :**

Mr le Maire remercie Mr OBLED Benoît qui a pris en charge l'ensemencement du terrain de sports : le résultat est magnifique.
Les agriculteurs qui l'ont aidé bénévolement sont sincèrement remerciés :André LEDIEU, Daniel LEDIEU, GAEC OBLED.

13. **CONSTRUCTION d'un CHALET à L'ETANG du TRAPPEUR :**

Le Conseil, à l'unanimité, renouvelle son avis très favorable. Cette construction qui ne nuira pas à l'environnement permettra à Mr BASSANELLI d'habiter sur les lieux de son travail.

14. **DEMANDE de la D.D.A. :**

La D.D.A. informe le Conseil que l'une des locataires des terres communales, Mme Emile LEGRAND a demandé l'aide à la cessation d'activité laitière.
- Les quotas laitiers quittent les terres concernées.

15. **NOEL des ECOLIERS :**

- L'Achat de jouets est pris en charge par la commune, de même que les coquilles et friandises.
- Le Comité d'Animation Culturelle prend en charge le coût du

CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE

(ancien B.A.S.)

Réunion du Vendredi 23 novembre 1990

Présents : SANIEZ M. - OBLED B. - DUBOIS D. - BLOTTIAUX Chr. - FONTAINE A. - CAUDMONT Z. - BRIATTE F. - VINCENT J. -

Absent : BUQUET M.

Monsieur le Maire expose aux membres du C.C.A.S. que certaines familles éprouvent des difficultés à payer chaque semaine, l'entrée de la piscine pour leurs enfants : 6,70 Frs par semaine par enfant.

La Commune paie déjà le transport par autobus.

Après délibération, et à la majorité, le C.C.A.S. prendra à sa charge 3,70 Frs (il restera 3 Frs à la famille). Une somme de 2000 Frs sera versée à la caisse de coopérative de l'école, Mme la Directrice tiendra la comptabilité.

TRAVAUX ET GROS ACHATS REALISES EN 1990

- Création de 400 mètres de fossés et d'une traversée de route au Chemin de Landrecies.
- Remplacement de tous les panneaux des chemins communaux (50- 3,5t- sauf agriculteurs).
- Les talus ont été fauchés à 2 reprises :

  en juin : Mr RAVERDY
  en octobre : D.D.E.

- Achat de 2ha 20 de terrain + indemnisation de l'agriculteur.
- Aménagement d'un COURT de TENNIS et d'un TERRAIN de SPORTS (Subvention 50.000 Frs).
- Rénovation entière d'une classe.
- Réfection totale de la toiture de l'école et de la Salle des fêtes (côté rue) : 80.000 Frs.
- Travaux de réparation sur la toiture de l'église.
- Réfection de l'abri-bus.
- Bordurage de la place (subvention de 15.000 Frs).
- Aménagement du terrain "Jeanne" : en cours.
- Aménagement du terrain "anciens jardins de l'école" : en cours.
- Installation du chauffage central à la mairie.
- Remplacement d'une porte à la mairie (côté maternelle).
- Modification des passages des ordures ménagères :

  . un passage par semaine durant les 6 mois d'été.
  . un passage par quinzaine durant les 6 mois d'hiver.
  . un passage annuel d'encombrants.

- Achat d'un tracteur-tondeuse, ramasseuse.
- Achat d'une tondeuse large, portée par le tracteur.
- Achat de 20 chaises.
- Organisation du 1er repas des Aînés payé :

  $\frac{1}{3}$ Commune

  $\frac{1}{3}$ C.C.A.S.

  $\frac{1}{3}$ Comité d'Animation Culturelle.

- Achat de matériel scolaire (sport et divers) : 4.000 Frs.

ASSOCIATION FONCIERE de REMEMBREMENT

de FOREST.

Réunion du Mardi 20 Février 1990

Présents : SANIEZ Maurice - OBLED Benoît - DRUESNE Lucien - CLAISSE Michel BUQUET Michel - LEDIEU André - RICHARD Roger - BLOTTIAUX Christian (secrétaire).

Etaient absents : PRUVOT Bernard - BARBIEUX Amédée - RAVERDY René.

1. **COMPTE-RENDU de la SEANCE du 03/04/89 :**

Approuvé à l'unanimité.

2. **PROBLEME des NUISANCES à la LIMITE des TERRITOIRES de FOREST et de SOLESMES :**

La station d'épuration devrait être construite prochainement. De ce fait, seules des eaux de pluie couleront dans les fossés.

3. **PROBLEME des IMPAYES :**

Très peu d'impayés. Le bureau, unanime, demande au Président de signer les commandements et éventuellement d'ordonner la saisie.

4. **DEBROUSSAILLAGE des TALUS du "CHEMIN aux VACHES" :**

Cette opération est impossible : présence de nombreux rouleaux de fil de fer barbelé. Deux machines ont dû abandonner après quelques minutes.

5. **BUDGET PRIMITIF 1990 :**

Il s'équilibre en fonctionnement à 105.000 Frs et en investissement à 26.330 Frs.
Il est voté à l'unanimité.

6. **REFECTION des CHEMINS :**

Le bureau décide de poser des cailloux aux endroits suivants :

- 1 camion Chemin Chapelle Ste Croix.
- 1 camion Chemin Ruelle du Bois.
- 1 camion Chemin reliant la rue de Valenciennes aux vieux Chemin de Solesmes.
- 2 camions Chemin de Neuvilly.
- 1 camion vieux Chemin de Solesmes.
- 1 camion Chemin du Rejet.
- 1 camion Chemin aux vaches (sur FOREST).
- 1 camion Chemin dit "Mme VANESSE".
- 2 camions Chemin aux vaches (sur OVILLERS).

Ces cailloux seront mis en place par les agriculteurs utilisant ces chemins (11 camions de 25 tonnes).

Prière d'en faire la demande au Président quand les conditions atmosphériques le permettront.

7. **REMEMBREMENT de MONTAY :**

Une partie du territoire déjà remembré en 1983 a été reprise dans le remembrement de MONTAY.

Les agriculteurs concernés par ces 2 remembrements successifs se posent des questions au sujet de la taxe à l'hectare.

En fait, l' A.F.R. de FOREST facturera (100 Frs HT X nombre d'hectares repris) à l' A.F.R. de MONTAY. Cette dernière répartira cette somme sur l'ensemble des hectares remembrés; les agriculteurs concernés par ces 2 remembrements paieront uniquement la taxe de MONTAY.

LE 3e CENTRE AERE

Le jeudi 26 juillet, sous un soleil radieux, le 3e CENTRE AERE, organisé par la commune, a été clôturé par une belle fête.

Mr PETIT, Directeur, était entouré par 7 animateurs et animatrices :

Jean-Marie BRUNOIS, Delphine HENNIAUX, Marie-Thérèse MASSON, Valérie OBLED, Nathalie DEUDON, Stéphane LOZE et Christelle MICHEL.

Chaque groupe a présenté danses et chants parmi lesquels LE GAMBADOU, LA LAMBADA, une rétrospective des ANNEES 60 ...

Une cinquantaine d'enfants a fréquenté le Centre et a participé aux différentes activités manuelles (confection d'objets en pâte à sel, marionnettes, poupées de laine, gravure sur verre ...).

Chaque semaine, par groupe de 10 et plus, les enfants se sont initiés au camping, près du FLAQUET, dans une pâture prêtée par Mr Marc LEGRAND.

Le groupe des grands a été accueilli à HACHETTE par la Municipalité d'AULNOY les VALENCIENNES ; les enfants ont pu se familiariser avec le canoë-kayak.

Sous un beau soleil, ils ont apprécié la journée passée au bord de la mer (MALO LES BAINS), ainsi qu'une excursion au FLEURY et plusieurs sorties à la piscine de SOLESMES.

LES DIVERSES RESPONSABILITES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

SANIEZ Maurice : Maire : Administration - Gestion.
permanences les lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 17 heures.

FONTAINE Didier : 1er Adjoint : Propreté du village - taille des haies - échardonnage.

BLOTTEAU René : 2e Adjoint : Encadrement des jeunes.

KLUR Didier : 3e Adjoint : Animation.

WANECQUE Jean-Michel : 4e Adjoint : Parcours du coeur - Bibliothèque.

DUBOIS Denis : Bibliothèque - Centre Aéré - Aménagement du terrain.

BLOTTIAUX Christian : Centre aéré.

BUQUET Michel : Animaux errants.

OBLED Benoît : Surveillance des fossés - Aménagement du terrain - délégué aux écoles.

MARIN Jean-Maurice : Fleurissement (bacs à fleurs) - Aménagement du terrain.

LEGRAND René : Aménagement du terrain.

LEDIEU André : Surveillance des fossés - Syndicat des eaux.

AZAMBRE Monique : Préparation - Organisation des manifestations communales

LEDIEU Thérèse : Préparation - Organisation des manifestations communales.

RAVERDY René : Délégué au Syndicat d'électrification.

RESPECTONS LES FOSSES

Pour que les fossés, remis en service par l'Association Foncière, gardent leur efficacité, ils doivent rester en bon état. Les statuts précisent que leur entretien incombe aux riverains. Aussi, les responsables communaux des fossés et moi-même les appelons à la vigilance. Nous savons tous que le coût de leur réfection, lors du remembrement s'est élevé à 220 000 Francs (22 millions de c.)

Benoît OBLED - André LEDIEU
Maurice SANIEZ.

EN PERIODE DE GEL

Les glaces qui se forment sur la route peuvent être la cause d'incidents plus ou moins graves. Il faut les éviter au maximum.
Les responsabilités en cas d'accident sont toujours recherchées.

1er repas des Aînés :

11 novembre 1990

Les jeunes musiciens de Mme LEBON jouent ... tout le monde écoute et apprécie !

Le repas des Aine's

Le repas des Aine's.

E T A T C I V I L

NAISSANCES :

BRIATTE	Nicolas	né	le	19 décembre	1989.
LEBLOND	Romain	né	le	01 juin	1990.
PETERS	Nathalie	née	le	05 juin	1990.
HECQUET	Camille	né	le	27 août	1990.
DRUESNE	Hélène	née	le	24 septembre	1990.
CAMPOS	Florian	né	le	20 novembre	1990.

MARIAGES :

22 Juillet 1989 : BRONSARD Olivier
MARTIN Carole

17 Février 1990 : WIBAUT Mickaël
ETHUIN Lisbeth

19 Mai 1990 : LECOLIER Damien
LEGRAND Sophie

26 Mai 1990 : CAMPOS Sébastien
MONIER Lynda

DECES :

20 Avril 1990 : Mme GOSSET Simone née GIRAUDEAU.
06 Janvier 1990 : Mr LEVEQUE Fernand.
22 Janvier 1990 : Mme Vve DRUESNE Marie.
22 Février 1990 : Mme Vve BRIATTE Marie-Louise.
27 Février 1990 : Mme Vve RENAUD Vitaline.
24 Juin 1990 : Mme Vve BOUVELLE Renée.
07 Septembre 1990 : Mme HOSSELET Marthe.
27 Septembre 1990 : Mr LOCQUET Jean.
27 Octobre 1990 : Mr BAILLON Marcel.
18 Novembre 1990 : Mr PRUVOT Emile.
16 Décembre 1990 : Mr RENAUD Paul.

LE REPAS DES AINES

Ce 1er repas a rassemblé 90 personnes.
Les organisateurs (Conseil, Comité d'Animation Culturelle et C.C.A.S.) ont pris beaucoup de plaisir à le mettre au point.

Chacun a apprécié les chants, les histoires drôles, les airs d'accordéon,.. Tout le monde a passé une excellente journée. Organisateurs et invités se sont promis d'être au rendez-vous l'année prochaine.

Tout laisse à penser que nous serons plus nombreux encore.

PROGRAMME DES FETES 1991.

COMITE d' ANIMATION CULTURELLE.

Samedi 23 mars	:	REPAS des écoles.
Mercredi 8 mai	:	matin : dépôt de gerbe au monument. après-midi : LOTO FAMILIAL à 15 Heures (ouverture des portes à 14 Heures).
Dimanche 26 mai	:	PARCOURS du COEUR.
Dimanche 23 juin	:	DUCASSE. ATTRACTIONS FORAINES. CONCERT CHAMPETRE.
Dimanche 14 juillet	:	INAUGURATION du TERRAIN. JEUX DIVERS (au terrain). VIN d'HONNEUR. MATCH de FOOTBALL. CONCOURS de BUCHERONNAGE. TOMBOLA.
Dimanche 8 septembre	:	8e BROCANTE. BOURSE AUX ARMES ANCIENNES. EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES.
Lundi 11 novembre	:	matin : COMMEMORATION de L'ARMISTICE. après-midi : REPAS des AINES.
Fin décembre	:	FETE de NOEL à l'école. SPECTACLE offert par le Comité. Jouets et coquilles offerts par la Commune.

Le numéro 12 du BULLETIN MUNICIPAL de FOREST a été réalisé entièrement en Mairie.

Il a été tiré à 220 exemplaires.

Les articles ont été tapés par Monique CASTELLA.

Les photos ont été prises par Alain SANIEZ.

L'article et les photos du Centre aéré sont d' Anne-Marie BLOTTIAUX.

Les autres articles sont de Maurice SANIEZ.